

MAIRIE DE  
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de  
Besançon

Publié le : 23/02/2023

VOI.23.00.A00341

OBJET : Arrêté temporaire de circulation  
RUE XAVIER MARMIER

La Maire de la Ville de Besançon,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6  
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1  
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription  
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée  
Vu la demande de l'entreprise INEO.  
Considérant que des travaux sur réseaux ou ouvrages de télécommunications rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 06/03/2023 au 17/03/2023 RUE XAVIER MARMIER

ARRÊTE

**Article 1 :** À compter du 06/03/2023 et jusqu'au 17/03/2023, la circulation est alternée par feux, sur une longueur maximum de 30 mètres, à hauteur des numéros 12 à 16, RUE XAVIER MARMIER.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

**Article 3 - Voies de recours :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 4 :** M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 23 FEV. 2023

Pour la Maire,  
Par délégation,

Marie ZEHAF  
Conseillère Municipale Déléguée



Faint header text at the top of the page, possibly containing a title or reference number.

Second block of faint text, appearing as a short paragraph or list item.

Third block of faint text, continuing the document's content.

Fourth block of faint text, possibly a section header or a key point.

Fifth block of faint text, appearing as a paragraph.

Sixth block of faint text, possibly a list or a detailed description.

Seventh block of faint text, continuing the narrative or list.

Eighth block of faint text, possibly a concluding paragraph.

Ninth block of faint text, appearing as a final section.

Tenth block of faint text at the bottom of the page, possibly a footer or signature.